



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MERCREDI 25 OCTOBRE 2017**

Excusée : Géraldine Obriot (pouvoir donné à Bruno Goujet)
Secrétaire de séance : Florent Imbert

► Validation du compte-rendu de la précédente séance du Conseil Municipal :

Le compte-rendu de réunion du Conseil Municipal du 20 septembre 2017 a été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ce document.

► Compte-rendu des délégations du Maire :

- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis avec l'entreprise SMC Journet pour le changement définitif des clés des bâtiments communaux (salle polyvalente et Maison des Associations) pour un montant de 684 € H.T faisant suite au vol des clés.
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis de 540 € H.T avec l'entreprise Prost Christian pour l'ouverture d'un portillon à l'école (sur le côté rue de l'Eglise) afin de sécuriser, au maximum, l'entrée et la sortie des enfants de l'école (en contournant le bâtiment de la Maison des Associations), pendant la durée du chantier de construction de la Halle-Préau.
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis avec l'entreprise ALMM de Ste Foy l'Argentière, pour l'achat d'un désherbeur mécanique pour un montant de 3 688 € T.T.C.

► Délibération : acquisition bâtiment bar restaurant (Dutel - Libercier) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté d'acquérir le bâtiment du bar restaurant. Il informe que les propriétaires ont accepté notre proposition de 48 000 €, auxquels s'ajouteront les frais de notaire pris en charge par la commune. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'acte authentique d'achat, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne conclusion de cette affaire (notamment l'éventuelle signature d'un compromis). En accord avec les vendeurs, la rédaction de l'acte sera établi par l'office notarial Cachard-Berger de Saint Laurent de Chamousset.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

► Délibération : financement bâtiment bar restaurant (emprunt) :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets de financement, établi par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes et le Crédit Agricole Centre-Est. Après présentation et débat, il est proposé de réaliser un emprunt de 50 000 € auprès du Crédit Agricole Centre-Est sur une durée de 12 ans au taux d'intérêt fixe de 1,19 %, pour un remboursement de 1 119,36 € par trimestre (soit 373,12 € par mois : montant équivalent au loyer payé actuellement). Les frais de dossier s'élèveront à 100 €.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le financement de cette acquisition par un emprunt et autorise Monsieur le Maire à signer seul le contrat réglant les conditions de cet emprunt et la demande de réalisation de fonds, avec le Crédit Agricole Centre-Est.

► Délibération : demande subvention FISAC (bar-restaurant) :

Cette délibération a été reportée, faute de pouvoir constituer un dossier dans des délais très courts.

Après une visite des locaux avec un économiste de la construction, il s'avère indispensable de choisir une maîtrise d'œuvre pour, faire un relevé d'état des lieux, définir les besoins et la nature des travaux à effectuer. Prenant acte de ces nouvelles contraintes, Monsieur le Maire propose de faire réaliser deux devis d'architecte avant de pouvoir faire appel à des entreprises pour réaliser ces travaux. Ces éléments nous permettront de constituer un dossier de demande de subvention auprès du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) sur la prochaine enveloppe de crédit.

Le Conseil Municipal acte ces propositions à l'unanimité.

► **Délibération : extension périmètre CCMDL (Ste Catherine) :**

Monsieur le Maire nous informe que la CCMDL a approuvé la demande de la commune de Sainte Catherine de rejoindre notre communauté. Pour valider cette décision, il est nécessaire que chaque commune membre délibère en son sein.

Après exposé des conditions d'entrée de Sainte Catherine, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de cette commune à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais à partir du 1^{er} janvier 2018 et approuve le principe d'un pacte financier à passer avec la Communauté de Communes du Pays Mornantais ayant pour objectifs la neutralité financière pour la COPAMO et la continuité du service public pour les habitants.

Par ailleurs, et, pour information, il est acté que la commune de Brussieu ne quittera pas la CCMDL, faute d'une délibération, en tous points, concordante avec celle de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (CCPA), à laquelle la commune de Brussieu avait fait sa demande d'entrée.

► **Halle-Préau : point / marché public et démarrage chantier, point / financements obtenus :**

Monsieur le Maire nous informe de la signature du marché public avec les entreprises retenues le lundi 16 octobre. Des réunions de préparation de chantier auront lieu dans les prochains jours pour un démarrage des travaux prévu le 17 novembre. En l'état actuel des choses, avant choix des options possibles ou avenants à signer (notamment avec l'architecte), le coût global de cet investissement s'élève à 491 000 € (toutes options incluses).

Monsieur le Maire nous rappelle les financements extérieurs obtenus à ce jour, s'élevant globalement à 272 494 € auxquels il conviendra d'ajouter la subvention de la Région (*depuis cette séance, un montant de 15 000 € nous a été attribué pour lequel nous attendons une confirmation écrite*).

► **Ressources humaines : recrutements (nettoyage des bâtiments communaux, recensement) :**

Monsieur le Maire rappelle la recherche d'un agent technique pour le nettoyage des bâtiments communaux. Les candidats (au nombre de 4) vont être rencontrés, très prochainement, pour un entretien d'embauche et une décision sera prise rapidement.

Pour le recensement de la population programmé en 2018, qui s'étalera sur la période du 17 janvier au 18 février, un coordonateur communal et des agents recenseurs devront être nommés.

Avec les agents communaux actuels et futurs, il existe plusieurs possibilités, qu'ils restent toutefois à confirmer.

► **Bâtiments : utilisation salle des sociétés et travaux, subvention CAF :**

- Salle des sociétés : Michel Rampon rappelle la mise à disposition potentielle de la salle des sociétés au Relais Assistantes Maternelles. Il évoque la nécessité de faire quelques travaux pour permettre un meilleur accueil. Il informe la possibilité d'obtenir une subvention auprès de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pour la réalisation de ces travaux et un contact a été pris, notamment auprès des services communautaires, qui gère la compétence de la Petite Enfance. D'ores et déjà, des devis ont été demandés pour des travaux de reprise de placo-plâtre, peinture et revêtement de sol.
- Logement de la cure : Michel Rampon rappelle qu'un appartement de la cure est libre mais qu'il nous appartient au préalable de réaliser des travaux concernant le remplacement d'un revêtement de sol usagé dans une pièce et la rénovation de la cage d'escalier. Des devis sont présentés, d'autres sont à venir.
- Bâtiment Dupeuble : Monsieur le Maire évoque la possibilité de mettre en vente ce bâtiment. En effet, compte-tenu des différents projets en cours, il s'avère difficile de réaliser des travaux de réhabilitation dans ce bâtiment. En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la mise en vente de celui-ci. Le Conseil Municipal accepte de continuer cette réflexion et autorise le Maire à contacter une ou plusieurs agences immobilières, pour faire évaluer la valeur de ce bien.

► **Questions diverses :**

- Caserne des pompiers : Avant le dépôt du permis de construire (attendu pour la fin du mois de novembre), Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur la couleur des façades et des menuiseries extérieures du bâtiment.
- Convention d'échange de matériels : Un travail est en cours pour l'écriture d'une convention avec la commune de Montrottier pour l'échange de matériels dans le but d'optimiser l'utilisation de nos équipements respectifs.
- Solidarités Actives : Une prochaine réunion intercommunale devra décider de l'extension du CIAS (ex.Chamousset-en-Lyonnais) à l'ensemble des communes composant la CCMDL ou l'arrêt du fonctionnement du CIAS. Une décision doit être prise avant le 1^{er} janvier 2019.
- Culture : Un compte-rendu est fait de la dernière réunion de la commission Culture de la CCMDL rappelant l'importance des ressources multimédia sur le site de Saint Clément les Places et la possibilité offerte à l'ensemble de la population de bénéficier de ces équipements.
- Sport : Une revue pour remercier tous les bénévoles ayant œuvré à la réussite du Challenge VTT Route Eric Favre aura lieu le vendredi 10 Novembre.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mercredi 6 décembre 2017.